

OFFRE N°O07418091431: Agent chargé de la propreté des locaux[Accueil](#) > Offre n° O07418091431

Date de publication : 19/09/2018

Synthèse de l'offre

Localisation du lieu de travail

Employeur :

MAIRIE D' ARGONAY
1 PLACE ARTHUR LAVY
74370 ARGONAY

Département de travail : Haute-Savoie**Secteur du lieu de travail :** Non précisé**Poste à pourvoir le :** 15/10/2018**Date limite de candidature** 08/10/2018

:

Type de l'emploi : Emploi permanent**Nombre de postes :** 1

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel : Non**Libellé de l'emploi fonctionnel :** Pas d'emploi fonctionnel renseigné**Famille de métier :** Entretien et services généraux**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint technique territorial
Adjoint technique principal de 2ème classe
Adjoint technique principal de 1ère classe**Métier(s) :** Chargée / Chargé de propreté des locaux**Descriptif de l'emploi :** Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel à la structure petite enfance d'Argonay
Du lundi au vendredi : 17h30-20h00**Missions :** Assurer l'hygiène et l'entretien des lieux de vie de l'enfant et du matériel mis à disposition par la structure
Organiser et effectuer l'entretien du linge
Assurer l'hygiène de la cuisine
Suivre le stock des produits d'entretien
Appliquer le protocole d'entretien de la structure

Profils demandés :	Technique d'entretien des locaux Connaissance des noms d'hygiène et des produits ménagers Rigueur Efficacité Esprit d'équipe Dynamisme
Temps de travail :	Non complet, 12h30 hebdomadaire
Type d'hébergement :	Pas de logement

Contact

Téléphone collectivité :	04 50 27 16 82
Adresse e-mail :	Non précisé
Lien de publication :	Non précisé
Informations complémentaires :	Informations complémentaires auprès de Mme Sylvie COLLIN, directrice de la crèche, au 04.50.27.23.79. Lettre de candidature manuscrite exigée.

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.